

le 25 novembre 2009

Le directeur

Tél. : +33 | 47 40 53 10 / 53 02 - Fax : +33 | 47 40 28 88

e-mail : jean-yves.merindol@ens-cachan.fr

à

Mesdames et Messieurs les enseignants et
enseignants-chercheurs de l'école

Mesdames et Messieurs les membres de la
Commission Formation Recherche

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
scientifique

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil
d'administration

N/Réf. : JYM/SS 10-100

AGREGATION : quelles conséquences des réformes en cours ?

Informations :

Depuis plus d'un an, de nombreuses discussions sont menées et certaines décisions sont prises autour de la formation des enseignants. Ces réformes, connues sous le nom de « mastérisation », concernent aussi l'agrégation. Les changements essentiels, tels qu'ils se présentent à ce jour, résultent d'un décret publié en juillet 2009 et de propositions faites à la mi-novembre par les deux ministres en charge du sujet.

Le décret publié en juillet modifie les conditions des diplômes exigés pour se présenter à l'agrégation externe. Il fallait jusqu'à présent un master 1, ou un diplôme équivalent, et il faudra à partir de la session 2011 un master complet (M2). Cette condition s'apprécie au moment de l'inscription, c'est-à-dire vers octobre.

Les ministres ont demandé en septembre à des « groupes de proposition » de réfléchir à la nature et aux calendriers des concours et au contenu des masters liés à ces formations.

Le groupe chargé de travailler sur l'agrégation a fait plusieurs propositions, dont celle de revenir sur la condition de diplômes posée par ce décret. Les ministres viennent de faire savoir qu'ils ne retenaient a priori pas cette idée et que le concours 2011 se ferait bien dans les conditions fixées par le décret de juillet 2009. Il n'est bien entendu pas exclu que cette position évolue¹, mais il est impossible de savoir si ce sera le cas. Et il n'est visiblement pas prévu par les ministres d'envisager rapidement une telle évolution. Les dates prévues pour les concours d'agrégation sont les suivantes : épreuves d'admissibilité en avril, puis d'admission vers juin-juillet. Ce calendrier reste

¹ Il est possible que des modifications interviennent encore d'ici la fin 2010. Nous vous en tiendrons informés et nous modifierons, s'il le faut et si c'est encore possible, le dispositif que nous apprêtons à fixer au début 2010.

proche de celui qu'on connaît aujourd'hui, mais est donc décalé d'un an dans la scolarité des étudiants.

Consultations et décisions :

Il nous appartient de savoir comment nous organisons la scolarité dans l'école en tenant compte du contexte qui se dessine maintenant de façon nettement plus précise qu'à la rentrée de septembre 2009.

Les normaliens de 2^{ème} année ne vont pas, sauf rare exception, avoir un M2 en octobre 2010. Ce qui signifie qu'un très grande partie de cette promotion ne sera pas en état de passer l'agrégation l'an prochain. Ce qui va nous obliger, dans de nombreux cas, à fermer les préparations aux concours pour l'année 2010-2011. Nous demandons à chaque directeur de département de nous indiquer, spécialité par spécialité, avant le 10 décembre s'il estime pouvoir réunir un nombre de candidats, normaliens ou étudiants, justifiant du maintien de cette préparation.

Nous prendrons les décisions éventuelles de maintien de préparations à l'agrégation avant le 15 janvier 2010. Certaines de ces préparations se font en collaboration avec d'autres établissements et ces derniers seront associés à notre prise de décision. Les étudiants de l'école qui envisageaient de passer l'agrégation en 2011 et qui ne pourront le faire au vu des nouvelles conditions réglementaires doivent, en lien avec leur département, présenter un nouveau projet d'études. Nous souhaitons connaître les intentions de tous les normaliens et étudiants² rattachés à nos formations avant la fin de janvier 2010. Ce renseignement nous est indispensable pour gérer au mieux, dans l'intérêt des étudiants et des normaliens, l'année universitaire 2010-2011 pendant laquelle la majorité de deux promotions sera en M2. Dans la plupart des cas, ce projet va les conduire à s'inscrire³ dans un M2, à l'école ou dans un autre établissement.

Nous allons organiser une rencontre en janvier avec les présidents des jurys des agrégations dont la majorité des reçus provient de nos préparations afin de les prévenir de l'impossibilité de maintenir pour l'année 2010-2011 de la plupart des préparations que nous assurons jusqu'à présent. Nous verrons avec eux, avec les responsables des préparations aux agrégations et avec l'inspection générale, ce qui peut être envisagé pour la session 2011, qui sera très perturbée, et quels sont les pronostics pour les sessions suivantes.

Nous demandons par ailleurs aux responsables des concours de 3^{ème} année de l'école de nous faire des propositions d'ici le 15 janvier. Ces suggestions devront porter d'une part sur les conséquences pour ces concours 2010, qui doivent être officiellement ouverts d'ici quelques semaines, des décisions ministérielles, et d'autre part sur les hypothèses à retenir pour les concours ultérieurs : maintien ? suppression ? passage en 2^{ème} année ? autre ?

² Nous envoyons à cet effet le questionnaire que vous trouverez en annexe. La direction de la formation va en assurer la diffusion.

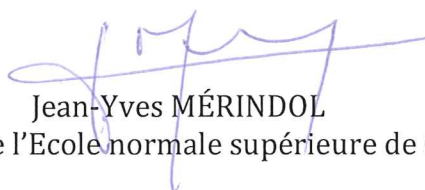
³ Les inscriptions en M2 nécessitent des premiers contacts des étudiants avec les universités et laboratoires concernés vers janvier ou février. Ce délai nous oblige à prendre rapidement des décisions et nous empêche de spéculer sur des changements tardifs de textes réglementaires.

Le Conseil d'Administration du 10 décembre sera informé de ces démarches. Le Conseil Scientifique qui va se réunir au début 2010 sera consulté sur les solutions proposées pour l'année 2010-2011 et pour les années suivantes. Le CA qui suivra aura à délibérer sur ces sujets et les décisions qu'il sera amené à prendre seront immédiatement appliquées. Nous sommes tenus de décider au plus tard à la fin février la façon dont nous organisons l'année 2010-2011 : le respect que nous devons aux étudiants et normaliens ainsi qu'aux équipes enseignantes nous oblige à prendre les décisions assez tôt pour pouvoir maintenir des enseignements de qualité et pour donner la possibilité à ceux qui vont devoir s'inscrire en M2 de faire les démarches à temps pour fixer leurs choix en connaissance de cause.

Commentaires :

Au delà des aléas pénibles de l'année 2010-2011, au delà de la forte désorganisation nationale des concours d'agrégation de la session 2011, les décisions ministérielles vont conduire, dans la plupart des disciplines, une majorité de normaliens et d'étudiants à ne plus préparer l'agrégation, préférant passer directement du M2 à la préparation d'une thèse. Ce bouleversement, dont on a peine à croire qu'il ait été voulu par les promoteurs anonymes d'une réforme qui n'est ni réfléchie ni défendue, a des conséquences sur les ENS. Elles nous semblent maîtrisables, notamment parce que notre mission principale, depuis plus de 20 ans, est de préparer la grande majorité⁴ de nos élèves à s'engager dans des études doctorales dans de très bonnes conditions. Et cette mission, centrée sur un diplôme à forte reconnaissance internationale, va perdurer, avec ou sans le maintien des formations aux agrégations. Cette réforme va diminuer le nombre de personnes formées à la fois à la recherche, via la thèse, et à une vision synthétique d'un large champ disciplinaire, via la préparation à l'agrégation, ce que je regrette. Restent les fortes conséquences, pratiques et symboliques, sur l'agrégation que le ministère de l'Éducation Nationale, qui s'est obstiné à maintenir les dispositions publiées en juillet 2009, devra savoir expliquer et maîtriser.

Le 25 novembre 2009



Jean-Yves MÉRINDOL
Directeur de l'École normale supérieure de Cachan

⁴ Plus de 70 % des élèves, normaliens et étudiants inscrits en master à l'ENS Cachan, continuent en doctorat. Nous avons fixé dans notre projet de contrat 2010-2013 un objectif d'augmentation de ce pourcentage afin d'atteindre 80 % en 2013.